

MAIRIE

4, place de l'Eglise

87510 SAINT-GENCE

Tél. : 05-55-75-86-05

Fax : 05-55-08-09-87

Mail : mairie.saintgence@wanadoo.fr

Astreinte des élus : 06-33-98-31-57 (en dehors des heures ouvrables)

Heures d'ouverture

Lundi	9h à 12h	13h30 à 18h
Mardi	9h à 12h	13h30 à 18h
Mercredi	9h à 12h	
Jeudi	9h à 12h	13h30 à 18h
Vendredi	9h à 12h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h	

2009

n° 3

BULLETIN MUNICIPAL

imprimé en mairie, le 06 octobre 2009

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2009	4
Informations municipales	13
Séance de dédicaces avec Jean Vareillaud	14
Appartement à louer	17
Résultats du Concours des Maisons Fleuries	19
Lettre aux ados de la commune	20
ADIL	21
La vie de Saint-Gence	22
Mémoire du Canton de Nieul	23
Calendrier des manifestations associatives	24
En K'Danse	25
Espaces Naturels (CREN)	26
FDGDON (lutte contre les ragondins)	27
ASSG – foot	28
Ecole de Foot de la Glane	29
Comité des Fêtes	30
Salon des Brasseurs de bière	31
Chorale Mélodia	32
ESSAGE tennis de table	33
Gym Club	34
Mil' Pat'	35
SGAPE Parents d'élèves	35
Malices et chocolat – Multi-accueil	36

LE MOT DU MAIRE

Projets 2010 : une mobilisation forte des moyens communaux.

Alors que la dernière tranche de construction de la nouvelle école maternelle vient de démarrer, le conseil du 25 septembre 2009, à la suite d'un important travail des commissions voirie/urbanisme, a tracé le programme des travaux à réaliser en 2010.

L'effort en matière de réfection du réseau routier sera maintenu avec une dotation d'investissement à hauteur de 170 000 € en progression par rapport à l'année 2009.

Toutefois, prenant en compte l'important effort financier déployé par la collectivité pour le nouveau bâtiment scolaire, les opérations de développement du prochain exercice mobiliseront plus largement le personnel communal.

Ainsi celui-ci réalisera tout d'abord au premier semestre les travaux de peintures intérieures de la dernière tranche mais aussi la réalisation complète des clôtures et aménagements extérieurs de cette nouvelle structure scolaire, puis dès la rentrée de septembre 2010, entreprendra les modifications d'une classe de l'actuelle maternelle afin de la mettre à disposition de l'école primaire à la rentrée de 2011.

A la suite de cette opération, les employés communaux participeront aussi largement aux travaux d'aménagements de l'ancienne mairie qui abritera les futurs locaux à disposition du secteur associatif. L'étude d'ensemble va commencer dès janvier prochain sur la base du cahier des charges validé par le dernier conseil et qui sera enrichi fin 2009 par les propositions des associations.

Le prochain exercice sera aussi l'occasion de poursuivre les opérations en direction des villages. Au cours du premier semestre 2010 la deuxième tranche de l'assainissement de la Châtre devrait se terminer et les études du raccordement du secteur des Monts à la station de traitement des Charriers commenceront pour une réalisation possible à partir de l'année 2011. Senon bénéficiera d'un réaménagement important du carrefour et de la réhabilitation du répartiteur d'eau. L'effort de la collectivité portera aussi l'an prochain sur l'amélioration de la sécurité routière, dans la traversée et aux abords des villages, par une remise à niveau de leur signalétique et de leur signalisation verticale sur la base des préconisations des experts de l'agglomération.

A noter également le début des travaux de sécurisation et d'aménagement du site communal de la Gagnerie, ainsi que la réfection du balisage de deux nouveaux sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées qui parachèveront cet important programme 2010.

Cordialement.

Alain Delhoume

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2009

PRESENTS :

- Alain Delhoume, maire
- Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints
- Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Sophie Raymondaut, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard.

EXCUSE :

- Bernadette De Angeli (pouvoir à Jean-Paul Mariaud)
- Véronique Barinotto (pouvoir à Alain Delhoume)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie Raymondaut

En préambule, le maire remercie tous les membres du Conseil pour le travail important réalisé durant les vacances.

Il souligne également le fort investissement du personnel communal pour la préparation de la rentrée scolaire aux écoles, pour l'ensemble des travaux de voirie et de sécurisation du rond point des Cirégeaux. De plus, le déménagement de la grange de la Gagnerie a pu avoir lieu pendant l'été et va permettre le stockage en sécurité du matériel communal.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juin 2009 est adopté sans modification, avec cependant la précision suivante : Jean Paul Gadaud a assuré la fonction de secrétaire de séance.

I. Comptes rendus des Commissions

I.1. Vie associative et jeunesse : réunion de la commission du 5 septembre et réunion des représentants des associations du 11 septembre.

La répartition des dates des manifestations organisées par les associations est adoptée, le calendrier complet est disponible en rubrique Infos. Un planning de formations en direction des responsables d'associations a été présenté. Le conseil municipal encourage les membres des associations de la commune à participer à ces formations. S'il y a suffisamment de

candidats, il sera possible de réaliser les formations à Saint-Gence.

Les projets d'aménagements des locaux destinés aux associations ont été présentés. Il est demandé aux associations de faire part de leurs remarques dont il sera tenu compte pour l'élaboration du cahier des charges définitif.

Le comité des fêtes souhaite que soient prises en compte l'importance et la nature de ses manifestations dans les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente. Le conseil décide que la salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour l'organisation de la Vinigast et du Salon des Brasseurs. Des prêts complémentaires seront possibles pour développer de nouveaux types de manifestations ouvertes aux habitants de la commune.

Une réunion destinée à rechercher les moyens d'associer les ados à la vie de la commune sera organisée le 21 novembre.

I.2. Voirie-urbanisme : réunions de la commission des 11 juillet et 19 septembre

Economie d'énergie

Le conseil confirme les périodes d'extinction de l'éclairage public entre 23h à 6H. Les secteurs sur lesquels l'expérimentation sera réalisée sont validés :

Lotissement du Clos, du stade, de la Gagnerie, l'aire de jeux, le parking des écoles, la place de l'église. Une économie de 2 200 € par an est attendue. Les coûts des travaux nécessaires à la programmation de ces périodes de coupure sera ainsi amortis dès la 1^{ère} année.

A noter que, sur la commune, 62% des lampes sont « économiques », soit un pourcentage au dessus de la moyenne départementale. Les lampes de type « mercure » qui sont « énergivores » sont remplacées au fur et à mesure.

Ateliers de la Gagnerie : L'esquisse des aménagements est présentée. Pour 2010, les demandes de subventions seront faites à l'état (DGE) et au Conseil Général. Les travaux sont centrés sur la mise en sécurité des locaux et le coût des matériaux nécessaires s'élève à 55 000 €. Les travaux seront réalisés par les employés municipaux. Compte tenu du périmètre de protection lié à l'église, une rencontre avec la DRAC (bâtiments classés) sera nécessaire pour examiner la possibilité de modifier les façades.

Voirie

En 2009, la commune a réalisé plus de travaux que ce qui était prévu, soit 181 500 € au lieu des 152 800 € programmés.

Pour 2010, la liste des travaux est reprise dans le compte rendu des commissions de Limoges-Métropole.

Un véhicule équipé de caméras va prochainement circuler sur nos routes pour analyser et enregistrer leur état. Cela permettra de classer avec objectivité nos priorités de travaux lors des prochaines années.

Remise en état de la signalisation routière verticale et horizontale

Les choix de la commission ont été faits avec les avis des techniciens de Limoges-Métropole.

Cela concerne :

- les limitations de vitesses : zones limitées à 30 km/h dans les secteurs étroits et sinueux, zones 50 dans les secteurs agglomérés et zones 70 sur les routes bordées de résidences ;
- les limitations de tonnage à 7,5T maximum sur la route du rond point des Cireigeaux à la Châtre et route de la Lande ;
- la pose de panneaux STOP ou de balises de croisement ;

- l'installation ou le remplacement de panneaux de signalisation de villages.

Les travaux seront réalisés en partie sur la fin de l'année 2009.

En ce qui concerne le secteur des Monts et des Charriers, certains points restent à discuter. Ils seront évoqués lors de la réunion avec les habitants du secteur prévue le 23 octobre.

En accord avec les riverains, un chemin a été interdit à la circulation des véhicules motorisés à la Lande. Dans la mesure où cette interdiction n'était pas totalement respectée, des blocs de pierre ont été positionnés pour rendre effective cette interdiction.

Carrefour de Senon : le conseil adopte le projet d'aménagement présenté qui est basé sur la mise en place d'un giratoire franchissable avec marquage au sol et signalisation verticale. Cette opération sera réalisée en 2010.

Assainissement de la Châtre tranche 2 : le début des travaux est prévu pour début 2010. ***Le conseil municipal remercie Jacques Guy pour avoir autorisé le passage des réseaux sur sa propriété.***

Une partie des travaux de remise en état de la chaussée viendra en déduction des dépenses de voirie prévues sur cette route.

Aménagement d'une petite place à Senon située au carrefour entre la route départementale 128 et la route des Palins.

Le choix définitif est validé par le conseil ; il inclut la récupération des eaux pluviales qui descendent du vieux village.

Une discussion s'instaure sur la nécessité de construire un muret du côté de la route départementale. Afin de ne pas trop contraindre l'espace aménagé, ce muret ne devra pas dépasser les 30 cm. Les travaux de réalisation débiteront à la fin de l'année 2009.

Création de locaux associatifs

Ce sont les locaux de l'ancienne mairie actuellement occupés par l'école maternelle qui seront aménagés. Les locaux purement scolaires et les locaux associatifs seront nettement séparés. Les premiers travaux concerneront l'aménagement des deux salles de classe destinées à l'école primaire, ce premier projet fera l'objet d'une demande de subventions en 2010 auprès de l'Etat et du Conseil Général.

Pour la partie concernant les locaux associatifs, le projet définitif, élaboré par l'ADAC, tiendra compte des observations des associations qui ont été consultées.

Cette tranche pourrait être réalisée à partir de 2011 si les subventions sont accordées.

La commission attend les remarques des associations avant fin 2009.

PVR de la Châtre (Participation pour Voirie et Réseaux) : la commission a retravaillé ce projet et confirme le souhait d'avoir un accès d'une largeur de 7 m sur la totalité de la longueur dans la mesure où dans l'urbanisation de cette zone, cette largeur a déjà été demandée à d'autres propriétaires riverains.

Le Conseil confirme à l'unanimité moins une voix contre et deux abstentions qu'il est favorable à la PVR avec dimensionnement de la voie d'accès à 7m.

Travaux des Cireigeaux

Des travaux destinés à améliorer la sécurité des enfants qui doivent utiliser les transports scolaires ont été réalisés par les employés de la commune. Ils ont consisté à créer un cheminement sécurisé le long de la route départementale. Ils sont financés par Limoges-Métropole.

A trop faucher, la nature se taille : des panneaux expliquant les modalités de fauchage des fossés ont été installés dans le cadre d'une campagne de communication de Limoges-Métropole. Les préconisations sont très proches de ce qui était déjà la pratique de la commune. La campagne de fauchage se fera sur Saint-Gence début décembre (travail mutualisé avec les trois communes).

Une réunion d'information des élus aura lieu le 6 octobre à Veyrac sur ce sujet.

Besoins en matériel : les discussions avec Limoges-Métropole ont permis de faire le point sur nos besoins en matériels. Il est indéniable que notre participation à Limoges-Métropole a permis d'améliorer les équipements utilisés et partagés par les trois communes de Veyrac, Peyrilhac et Saint-Gence. Limoges-Métropole a décidé de nous équiper d'un tracteur plus puissant et a pris note de nos demandes en équipements pour les prochaines années.

Une revalorisation du temps passé par nos agents au service de la voirie et du matériel de la commune affecté à ce travail a également été négociée avec Limoges-Métropole. Elle permettra d'augmenter les remboursements de Limoges-Métropole. Pour les agents, on sera à 1,66 équivalent temps plein au lieu de 0,85.

Dernière tranche de l'école maternelle : les travaux ont commencé durant l'été. Ils seront terminés dans le courant du mois de mars. Les agents de la commune pourront alors effectuer les travaux de finition intérieure et les aménagements extérieurs (clôtures, espaces verts).

Une visite de l'école sera organisée avec les élus et les enseignants.

I.3. Affaires scolaires : (réunions de la commission des 20 juin et 15 septembre)

A la rentrée de septembre 2009, nos écoles comptent 139 inscrits en primaire et 93 en maternelle.

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants de l'école primaire, un achat de mobilier complémentaire a été nécessaire.

Goûter des enfants : la directrice de l'école maternelle a annoncé son intention de supprimer les goûters de l'après midi, jusque là assurés avec l'intervention des ATSEM mis à disposition par la commune.

Le Conseil municipal regrette cette décision. Il s'étonne que la lettre d'information aux parents ait été adressée sans information préalable de la municipalité et trouve particulièrement maladroit l'allusion à un possible goûter donné lors de la garderie, ce qui est totalement irréalisable avec le personnel disponible. Il considère que ce point aurait du être préalablement évoqué lors du Conseil d'école et confirme son refus de prendre en charge l'organisation du goûter dans le cadre de la garderie municipale.

Noël des écoles : la demande des directrices d'avoir deux spectacles différents en alternance (un pour l'école primaire, un pour l'école maternelle) ne correspond pas au souhait de la municipalité qui organise cette fête pour regrouper tous les enfants.

Le conseil décide donc de conserver le fonctionnement actuel avec un goûter séparé

pour la maternelle, organisé le matin dans les classes.

L'arrivée du Père Noël sera améliorée.

Transports scolaires

Des difficultés dans l'organisation des transports scolaires vers les lycées (changement des arrêts, mauvaise information des usagers) sont apparues à la rentrée scolaire suite aux modifications de la ligne régulière. La municipalité est intervenue pour rattraper les dysfonctionnements constatés et pour rétablir des arrêts à la Ribière du Theil et à la Croix des Charriers. La demande d'un arrêt au Theil n'a pu être satisfaite mais sera reformulée.

De plus, suite à notre intervention, le cas de deux enfants d'une même famille bénéficiant de deux dispositifs de transport (Limoges-Métropole et Conseil Général) sera réexaminé pour que la famille puisse bénéficier de la réduction pour le 2^{ème} enfant transporté. Limoges-Métropole a adopté le principe d'un remboursement pour les familles qui ont déjà payé.

Menus au restaurant scolaire

Depuis septembre, un suivi des menus a été organisé avec une diététicienne qui a porté un jugement très positif sur les repas servis. Une réunion sera organisée en direction des parents le 20 octobre à 20h30 et un travail sera réalisé sur ce thème avec les enfants le 17 novembre.

Carte scolaire des collèges

Le conseil municipal se montre très vigilant en ce qui concerne les décisions qui devraient être prochainement prises et qui concerneraient les enfants de Saint-Gence.

Il veillera à ce que les engagements de concertation avec le Conseil Général qui avaient été promis soient tenus.

I.4. Commission Communication et Animation : (réunions de la commission des 8 juillet et 15 septembre)

Distribution du bulletin : les contacts repris avec la Poste pour obtenir une distribution plus rapide de notre bulletin municipal ont été fructueux. De plus, la Poste est moins chère que les distributeurs privés consultés.

L'inauguration du parcours sportif aura lieu le 2 octobre à 17h.

La réunion avec les habitants du secteur des Monts, de la Lande et des Charriers sera organisée le 23 octobre à 20h30 à la mairie.

Maisons fleuries : la remise des prix aux lauréats se tiendra le 7 novembre à 11H. ***A noter que la commune a reçu le 1^{er} prix régional des villages fleuris et aura maintenant « une fleur » dans la catégorie ville entre 1000 à 3000 habitants. On attend le résultat officiel du concours départemental.***

Une nouvelle fête : des réflexions sont en cours pour l'organisation d'une fête gauloise en lien avec l'association des Gaulois d'Esse. Cette fête pourrait se tenir en 2012.

Bulletin municipal spécial : pour le bulletin spécial de fin d'année qui paraîtra au début 2010, le conseil demande aux commissions de travailler sur le contenu et de mettre en forme un compte rendu de leurs activités.

Les tarifs ont été définis pour les annonceurs en privilégiant nos annonceurs habituels.

Cuivres en fête à Saint-Gence : le concert organisé dans le cadre de « Cuivres en fête » a connu un véritable succès.

Les Journées Européennes du Patrimoine ont réuni un public très important pour la conférence du vendredi soir sur les fouilles archéologiques et la visite commentée de la forêt Lenfant. Pour la pièce présentée par le Théâtre de la Couvée, on pouvait espérer plus de monde compte tenu de la qualité de la représentation. ***Le conseil municipal souhaite néanmoins persévérer pour relancer une activité théâtre sur la commune.***

Expositions : une exposition sur l'histoire de Saint-Gence et de la commune va se tenir à la mairie du 13 au 18 novembre. Si des habitants possèdent des documents qu'ils voudraient présenter, ils peuvent prendre contact avec la mairie.

L'exposition sur les Héros de bandes dessinées est toujours visible à la mairie. D'autres sont prévues (cuisine française, cinéma ...).

Une séance de dédicaces est prévue avec Jean Vareillaud (auteur régional) le 24 octobre.

A partir du mois d'octobre, la bibliothèque sera également ouverte samedi matin, en plus de l'ouverture du mercredi.

Accueil des nouveaux habitants : à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants, une réunion de présentation des associations est d'ores et déjà prévue le 18 septembre 2010. Une remise à jour du livret d'accueil est à prévoir.

I.5. Commission Affaires sociales (réunion de la commission du 15 septembre).

Colis de Noël : la commission a fait le choix du contenu des colis destinés aux aînés de la commune et a retenu l'entreprise Larédy comme fournisseur. Trois types de colis seront distribués : individuel, couple et résidents en maison de retraite. *La distribution aura lieu le samedi 19 décembre et sera effectuée par les conseillers municipaux.*

Repas des aînés le 6 décembre. Il sera confectionné par l'Auberge de Taillac.

Le Conseil municipal fixe le prix à 25 € pour les non ayants-droits.

Des animations seront proposées durant l'après midi avec des démonstrations de danse « country » par Tonic Seniors et de « modern jazz ».

Les inscriptions pour le repas seront prises à la mairie jusqu'au 21 novembre.

Assistante sociale : un bilan concernant la fréquentation du public lors des permanences de l'assistante sociale sera établi, comme prévu lors de la mise en place de ces permanences.

I.6. Commission Finances (réunion de la commission du 12 septembre)

La trésorerie de Nantiat nous a communiqué **une analyse financière sur les exercices 2007 et 2008.** Les données confirment l'analyse déjà réalisée sur la période 2001- 2005.

Les produits de fonctionnement sont en hausse de 41,3% sur 7 ans mais restent sensiblement inférieurs à la moyenne départementale (pour la même tranche de communes de 500 à 2000) : 722 €h contre 821€h. Ces produits de fonctionnement sont essentiellement liés aux impôts locaux (+ 45,6% sur 7 ans) mais qui restent toujours inférieurs à la moyenne départementale (245 €h contre 272).

Cependant, la mobilisation du potentiel fiscal reste très inférieure à la moyenne départementale (0,73 contre 0,89) et a même eu tendance à diminuer en 7 ans (- 0,02 point). Il faut se rappeler que cela est pénalisant notamment pour l'attribution de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Cette dotation (DGF) varie peu malgré une l'augmentation de la population : +21,6% et reste inférieure à la moyenne départementale (197 €h contre 233).

Les charges de fonctionnement connaissent une augmentation légèrement supérieure à celle des produits (+ 45,5%) mais sont toujours nettement inférieures à la moyenne départementale (566 €h contre 692).

Parmi ces charges, ce sont les dépenses de personnel qui augmentent le plus (+85,2%) tout en restant au dessous de la moyenne départementale (287 €h contre 309).

En conclusion sur ce premier point, les produits de fonctionnement sont insuffisants malgré une augmentation linéaire de la part « impôts locaux », et nécessitent une gestion très rigoureuse pour limiter les dépenses.

En investissement, la moyenne des ressources est de 328,8 €h contre 416,7 en moyenne départementale, avec une part de subventions stable de 74,9 €h contre 75,6 en moyenne départementale. A noter que les difficultés rencontrées pour équilibrer le budget de fonctionnement limitent d'autant les capacités d'autofinancement.

Les dépenses d'investissement sont de 346 €h en moyenne sur les 7 dernières années contre 419 en moyenne départementale. Elles sont consacrées à 74% à des équipements contre 38% au niveau départemental.

En 7 ans, l'encours de la dette est resté relativement stable en passant de 498 €h en 2001 à 565 en 2008. Il est très inférieur à la moyenne départementale (683). L'annuité de la dette a même diminué sur la même période en passant de 77 à 67 €h (88 au niveau départemental.).

Attention cependant, car l'encours de la dette est très lié aux opérations d'investissement financées par l'emprunt. Ainsi en 2009, compte tenu du complément d'emprunt nécessaire pour le financement de la dernière tranche de l'école maternelle, l'encours va augmenter d'environ 110 €h et l'on se situera dès lors au dessus de la moyenne départementale.

Cela nécessite un blocage de tout autre investissement financé par l'emprunt durant les deux prochaines années.

Analyse de la situation budgétaire fin août.

L'analyse des dépenses de fonctionnement fait apparaître une maîtrise des dépenses de personnel. Par contre, sur le chapitre 11 qui regroupe les principales dépenses de fonctionnement, il y a un dépassement de l'ordre de 14 000 € (énergie, produits d'entretien, fournitures de voirie, locations, matériel roulant, taxes foncières ...). Les recettes sont en légère baisse d'environ 10 000 € notamment en ce qui concerne le remboursement par Limoges-Métropole des dépenses de voirie. Les achats de matériaux sont désormais directement payés par Limoges-Métropole.

La commission propose qu'excepté pour les produits alimentaires, tout nouvel achat fasse l'objet d'un accord préalable formel du maire ou de l'adjoint concerné avant l'établissement du bon de commande.

En matière d'investissement, la totalité du budget voté a été utilisée (changement non prévu de la pompe d'arrosage du stade en remplacement de la précédente en panne, achat d'un complément de mobilier pour l'école, coût de la réfection de la toiture de l'école primaire). Il faut donc proscrire tout nouvel investissement.

En trésorerie, la situation est très préoccupante dans la mesure où des recettes budgétées ne sont pas encore perçues : reliquat lié à la dissolution du SIVU, participation de Limoges-Métropole, remboursement du salaire des personnels absents, remboursement de notre assurance. La commission souhaite donner la priorité à la récupération de ces sommes d'autant qu'il faut régler les subventions aux associations et la 3^{ème} tranche de la subvention de fonctionnement du SIEPEA avant le 30 septembre.

La trésorerie est également pénalisée par l'obligation de payer dans des délais très courts les factures liées au marché de l'école maternelle (sinon pénalités de retard).

Il est donc impossible de faire face au lancement sur 2009 de la dernière tranche de l'école, décidée lors de la séance précédente du conseil municipal, car les recettes (subventions

et FCTVA) ne nous parviendront qu'en 2010. Nous devons donc prévoir dès maintenant le recours à un emprunt correspondant aux dépenses relatives à cette tranche qui seront à payer en 2009 (environ 250 000 €). La commission propose une décision modificative en ce sens avec une augmentation de 250 000 € des dépenses sur le compte 23133 (construction de l'école maternelle), compensée en recettes par une augmentation équivalente du compte 1641 (emprunt).

La commission propose également, par souci de simplification dans la tenue des comptes, que les factures d'achat de buses (création d'entrées charretières) soient directement payées par les particuliers au fournisseur, la commune continuant à en assurer la pose.

Il convient également de veiller à ce que le logement des écoles qui sera libre à compter du 01 janvier 2010, puisse être reloué le plus vite possible.

Une nouvelle publicité pour le lotissement de la Gagnerie pourrait être envisagée. La vente des terrains sur ce lotissement est un moyen d'améliorer la trésorerie. Or, les seuls lots vendus depuis le début de l'année sont ceux qui ont bénéficié du pass-conseil. Il convient dès à présent d'envisager 2 nouveaux pass-conseil pour 2010.

Le conseil valide ces recommandations et adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

Sont également votées la convention avec le SIEMD (syndicat intercommunal pour l'enseignement de la musique et de la danse) pour ses interventions au bénéfice de l'école, la mise à disposition des agents de la commune pour l'entretien des sites d'assainissement compensée à hauteur de 32 jours de travail, l'adhésion à un groupement de marché pour une étude sur l'accessibilité des locaux communaux, l'exemption, comme toutes les communes de Limoges-Métropole, de l'application du supplément de loyer solidarité.

Les demandes de subventions qui seront présentées pour 2010 concerneront :

- la réhabilitation du répartiteur d'eau de Senon,
- le réaménagement d'une salle de classe actuellement occupée par la maternelle,
- l'aménagement et la mise en sécurité des ateliers communaux,

- l'aménagement de la petite place de Senon (intersection entre le CD 128 et la rue des Palins).

II. Compte rendus des autres réunions

II.1. Point sur le SIEPEA (réunions du Conseil Syndical des 7 juillet, 13 Août et 24 septembre).

Mini camps d'été : la participation des parents pour les mini-camps d'été de 4 jours est augmentée de 2 €

Les horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs passent de 8h00 à 7h45.

La réorganisation des postes de travail des agents suite à la fermeture du LAEP (lieu accueil parents-enfants) et à la suppression des activités péri scolaires est en cours. Le RAM (relais assistantes maternelles) doit continuer ses activités durant les vacances scolaires.

Le recrutement d'une animatrice dans le cadre d'un contrat aidé par l'état CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) est adopté. La solution d'un CAE-passerelle pourrait être envisagée, compte tenu du besoin en formation.

L'augmentation du nombre d'enfants (plus de 50 régulièrement) fréquentant l'Accueil de Loisirs les mercredis nécessite de disposer d'un animateur supplémentaire afin de respecter les conditions d'encadrement.

Fourniture des repas : un nouveau contrat a été signé avec la société Avenance pour la fourniture des repas jusqu'en août 2010. La diminution du tarif compense largement la pénalité due suite aux conditions de la rupture du contrat pour l'été 2009.

Des contacts seront pris avec la trésorerie de Nantiat pour qu'elle assure les relances concernant les retards de paiement.

Equipement informatique : une décision a été prise pour examiner la remise à niveau du matériel informatique, à financer sur 2010.

Exécution du budget : le budget s'exécute correctement. Les lignes de trésorerie ont été remboursées.

Il y a toujours des difficultés avec le Multi-Accueil géré par Malice et Chocolat pour

obtenir des situations intermédiaires avec les fréquentations et l'origine géographique des enfants. Compte tenu de l'impact sur notre budget, le conseil confirme ses demandes précédentes afin de poursuivre le rééquilibrage dans l'origine géographique des enfants.

A noter que le nombre d'assistantes maternelles a diminué sur la commune. Le Conseil souhaite que de nouvelles personnes se manifestent rapidement pour répondre aux importants besoins.

Le relais assistantes maternelles est en place pour apporter un appui aux nounous actuelles et futures.

II.2. Schéma directeur de la grande agglomération de Limoges

Dans le cadre de l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du Siepal, les communes ont été invitées à faire part de leurs remarques. Outre l'objectif de ne pas bloquer l'urbanisation dans nos communes, il a été fait état de *la nécessité de maintenir la construction de l'échangeur de Leyssine initialement prévu sur la RN 520 qui permettrait de faciliter l'accès vers les zones d'activités. Les besoins de la commune en transports collectifs ont été également rappelés.*

II.3. Unité Alzheimer à la maison de retraite de Nieul

Cette unité comprendra une vingtaine de lits et sera une extension du bâtiment actuel. Les travaux devraient commencer en 2010 pour se terminer en 2012.

II.4. Point sur les décisions prises dans le cadre de Limoges-Métropole.

Les éléments communiqués sont ceux issus de la réunion du bureau de Limoges-Métropole du 21 septembre. Le conseil communautaire du 28 septembre a entériné ces propositions.

Seuls sont retenus les points qui ont des impacts sur notre commune.

Les décisions modificatives apportées sur le budget principal de Limoges-Métropole et certains budgets annexes sont peu importantes et ne remettent pas en cause les équilibres de ces budgets.

Dans le cadre des conventions passées pour l'aménagement et la gestion de certaines zones d'activités, un compte rendu financier pour 2008 est présenté. Cela ne concerne pas la zone de l'Aqueduc située à Peyrilhac. A noter l'installation de la société CACC Prolians (négoce de produits sanitaires) sur la zone Barthelemy Thimmonier.

Une convention a été conclue avec Limoges-Métropole dans le cadre de la revitalisation du site Ferro. Limoges-Métropole souhaite développer l'installation d'entreprises dans les domaines suivants : agroalimentaire, eau, environnement, éco-construction, biotechnologies. L'objectif est de créer 160 emplois.

Un point sur la concertation qui a eu lieu sur le projet de la voie de liaison nord, destinée à relier l'avenue de Beaubreuil et la RD 914 (à l'est de l'échangeur de Grossereix), est remis en réunion. Le dossier qui sera mis à l'enquête publique tiendra compte des observations formulées.

En matière de voirie, les demandes de subventions présentées par Limoges-Métropole reprennent, pour 2010, les travaux suivants pour la commune de Saint-Gence :

- réparations ponctuelles (point à temps) 20 000 €
- signalisations horizontales et verticales : 2 000 €
- rue des Palins (Senon) : 17 500 €
- passage du Theil : 7 500 €
- route de la Celle à la Châtre: 57 500 €
- carrefour de Senon (estimation définitive en cours) 8 000 €
- allée des Charriers 32 500 €
- route de la Châtre Boucheranne et partie du chemin : 25 000 €

L'ensemble de ces travaux est estimé à un total de 170 000 €

Les travaux prévus route de Bondy nécessitent préalablement le traitement des eaux pluviales, ce qui sera fait par les employés de la commune, d'où le report de ces travaux en 2011.

Le Conseil municipal rappelle son engagement de consacrer environ 150 000 € par an aux travaux de voirie. Cet engagement

est largement confirmé grâce à l'adhésion à Limoges-Métropole.

Entretien des sites de traitement des assainissements collectifs : les conventions passées avec plusieurs communes dont Saint-Gence pour préciser les modalités de mise en œuvre des services techniques de ces communes pour l'entretien des sites de traitement des assainissements collectifs sont validées. Les communes sont remboursées des dépenses relatives à ces charges.

Création d'assainissements collectifs : dans le cadre des demandes de subvention en matière d'assainissement collectif, les opérations suivantes sont retenues pour Saint-Gence :

Priorité 1 (réalisation en 2010) :

- pose d'un réseau pluvial au Boschaudrier pour 45 000 €
- travaux de réhabilitation sur la lagune du bourg (qui fera l'objet d'un curage complet) 10 000 €
- réhabilitation d'un réseau eaux pluviales à la Celle : 15 000 €

Priorité 2 (réalisation en 2011 et 2012) :

- assainissement du village des Monts (1^{ère} tranche) : 338 500 €
- assainissement du village des Monts (2^{ème} tranche) : 154 000 €
- réhabilitation de la fosse d'arrivée au point de traitement des Charriers : 50 000 €

Ces travaux sont liés avec la réalisation de l'assainissement du village des Monts.

Priorité 3 pouvant être revue en fonction des résultats du zonage assainissement en cours de réalisation par Limoges-Métropole. Ce zonage tient compte notamment des points noirs constatés en matière d'assainissement individuel :

- assainissement du village du Theil en trois tranches pour 586 250 €

A noter que le SPANC ne bénéficie plus de subventions de l'agence de l'eau du bassin Loire-Bretagne.

Contrôle des assainissements individuels : le 2^{ème} passage (contrôle des installations individuelles) qui aurait dû se dérouler en 2010 devrait être retardé et précédé d'une phase administrative au cours de laquelle les usagers qui n'avaient pas de remarques majeures, devront justifier les mises en conformité

demandées (par exemple, en fournissant les factures des travaux correspondants).

Ce 2ème passage sera payant et le montant n'est pas encore chiffré.

Il faut rappeler aux habitants propriétaires d'un dispositif d'assainissement individuel et qui n'ont pas bénéficié du premier passage gratuit du contrôleur, qu'ils doivent le signaler très rapidement à la mairie, faute de quoi ils devront assumer le coût du contrôle.

Les montants de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payée notamment par les communes, sont maintenus pour la période octobre 2009 à septembre 2010.

Convention avec l'entreprise d'insertion Felim pour l'entretien et la restauration des berges des rivières et avec Egis-Eau pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Marché avec la société Ville et Habitat pour engager l'élaboration du nouveau projet local de l'habitat (PLH) pour la période 2011-2017.

Soutien à hauteur de 10000€ de l'association AFII qui gère plusieurs chantiers d'insertion sur le territoire de Limoges-Métropole.

III. Point sur le personnel communal

Un plan de formation très important a été mis en œuvre par la commune. Le personnel a également été informé des dispositions à prendre en cas de pandémie grippale (H1N1).

IV. Informations diverses

Petit patrimoine bâti.

Une convention a été signée avec l'Université de Limoges afin qu'un groupe d'étudiants poursuive le travail d'inventaire du patrimoine bâti déjà accompli en 2008 par Amandine Laplagne et réalise des documents informatifs utilisables par les randonneurs sur nos sentiers pédestres.

Il convient de préciser que le travail d'Amandine Laplagne est présenté sur le site de Saint-Gence. N'hésitez pas à le visiter. Vous y trouverez par village une liste exhaustive du patrimoine bâti remarquable.

Sentiers de randonnée

Les chemins de la forêt Lenfant ont été balisés. Le Conseil remercie également le Vélo-Club de Saint-Gence qui a permis d'ouvrir un chemin entre le Theil et les Verdiers.

Un travail est en cours pour définir de nouveaux parcours à baliser pour 2010 dans le cadre du PDIPR.

L'aménagement des berges de la Glane

Les travaux sont en cours sur la commune. Le travail remarquable réalisé en lien avec les besoins des riverains et notamment des agriculteurs va modifier profondément les abords de la rivière et faciliter l'écoulement de l'eau.

Flore messicole

Limoges-Métropole a également conduit une étude sur la flore messicole (présente dans les cultures). La commune dispose sur sa partie nord, de stations où l'on trouve des fleurs qu'on pensait disparues. Certaines sont protégées (miroir de Vénus, chrysanthème des moissons, coquelicot argémone, brome faux seigle, valérianelle à oreillettes). Un point sera fait plus précisément dans les prochaines semaines.

Par contre, le développement de l'ambroisie, néfaste de par ses caractéristiques allergisantes, est plus inquiétant.

Liste électorale

Suite au souhait de Roger Mérigaud de ne plus participer à cette commission, la municipalité a proposé la désignation de Raymond Texier qui a été validée par la Préfecture.

Gymnase

Un point sera fait prochainement avec les autres communes concernées avant de rencontrer les financeurs.

Aboiement des chiens

Des habitants se plaignent, à juste titre, de l'aboiement de chiens au-delà de ce qui est tolérable. Le Conseil en appelle à la responsabilité et au civisme de tous pour éviter d'en arriver à des conflits plus graves.

Prochain conseil le 20 novembre à 18h30.

INFOS MUNICIPALES

BIBLIOTHEQUE :

Depuis le 03 octobre la bibliothèque est ouverte -en plus du mercredi matin – le samedi matin de 9H30 à 12H00. L'inscription est gratuite et de nombreux ouvrages à votre disposition.

Une exposition sur la bande dessinée est actuellement en cours.

Du 14 au 21 novembre (et exceptionnellement dimanche 15) une exposition relatant « l'Histoire de Saint Gence » prendra le relais : **à cette occasion nous avons besoin de cartes-postales, photos...sur Saint Gence, nous remercions par avance les personnes qui voudront bien nous prêter leurs documents afin de les exposer durant cette période** (merci de contacter la mairie).

SEANCE DEDICACES

Le samedi 24 octobre nous accueillerons Monsieur Jean Vareillaud à partir de 9h00 pour une séance de dédicaces.

Retraité de l'artisanat (dessin publicitaire), Jean Vareillaud se décrit lui-même comme plutôt « conteur » depuis 2004, date de la parution de son premier ouvrage.

Il écrit uniquement pour le plaisir, et pour retrouver certains souvenirs très ancrés en lui de sa jeunesse creusoise dans un petit village

Les cinq romans qu'il a déjà publiés retracent les moments de la vie rurale des années 60, le travail des agriculteurs de l'époque, les batteuses, les difficultés et les joies de ces gens :

- Les secrets d'un village (Editions de la Veytizou)
- Le mystère de la tabatière (Editions de la Veytizou)
- L'embuscade (Editions de la Veytizou)
- L'héritière de St Maurice (Editions de la Veytizou)
- Pour un lopin de terre, « Prix coquelicot 2007 » (Editions du Mot Passant)

PALMARES 2009 DU CONCOURS REGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Grâce aux talents des employés municipaux notre commune vient de se voir décerner le **1^{er} prix régional de fleurissement** (communes de 1001 à 3000 habitants) et va pouvoir afficher sa première « fleur ».

DISTRIBUTION DES COLIS DES AÎNÉS

Les conseillers municipaux distribueront les colis aux Aînés le samedi 19 décembre.

INSCRIPTIONS REPAS DES AÎNÉS AVANT LE 21 NOVEMBRE

Toutes les personnes souhaitant participer au repas des aînés du dimanche 6 décembre 2009 doivent s'inscrire à la mairie **avant le 21 novembre**

MENU

(proposé par L'Auberge de Taillac à Chamborêt)

Kir + toasts

Soupe de pot au feu

Terrine du Chef au foie de volaille

et sa confiture d'oignons

Filet du Nil crème safranée

Confit de canard de nos grands-mères

accompagné de sa sauce au poivre vert

Assiette des burons et sa verdure d'hiver

Trio de desserts :

Tarte au chocolat, clafoutis de chez nous, mousse à la framboise

Café

Vin blanc, vin rouge (à consommer avec modération)



LISTE ELECTORALE

Les nouveaux arrivants ainsi que les personnes qui ont déménagé au cours de l'année, sont invités à se présenter à la mairie avant le **31 décembre 2009** afin de procéder à leur inscription sur les listes électorales.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

REVISION LISTE ELECTORALE

Sont désignés en tant que délégués au sein de la commission chargée de la liste électorale :

- Monsieur Raymond TEXIER (titulaire)
- Madame Ginette BESSAGUET (suppléante)

SERVICE NATIONAL

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et elle donne lieu à la remise d'une attestation de recensement que le jeune doit conserver précieusement dans l'attente de sa convocation à la JAPD (Journée d'appel de préparation à la défense).

Ils doivent se présenter à la mairie avec le livret de famille.

SOCIETE T.C.L.

La STCL nous informe que la distribution des cartes à puce sans contact, à destination des abonnés AZUR 65 ans et plus, a débuté le 15 septembre.

L'enlèvement des cartes a lieu au Centre d'Exploitation 8 rue du Clos Moreau à Limoges selon l'ordre alphabétique suivant :

- **A à D** : depuis le 15 septembre
- **E à M** : depuis le 28 septembre
- **N à Z** : à partir du 12 octobre

RELEVÉ PATRIMOINE ROUTIER

Un véhicule équipé de caméras, d'appareils photos et d'autres dispositifs de mesure et destiné à relever le patrimoine routier interviendra sur les communes de Limoges Métropole du 28 septembre 2009 au 16 octobre 2009.

INTERVENTIONS DIÉTÉTICIENNE AUX ÉCOLES



- Réunion d'information auprès des parents d'élèves et des enseignants : mardi 20 octobre 2009 salle du conseil municipal,
- Participation au repas des élèves au restaurant scolaire : mardi 17 novembre
- Rencontre trimestrielle avec le personnel de restauration et des élus : mercredi 25 novembre

RENCONTRE AVEC LES ADOS :

Afin de réaliser pour et avec les adolescents de la commune un ou des projets, une réunion est organisée le **21 novembre à 10h00** –voir encart plus loin- n'hésitez pas !!! Toutes les idées sont les bienvenues.

RENCONTRE AVEC LES HABITANTS

Le conseil municipal propose aux habitants de **La Lande, Les Charriers et les Monts** une **rencontre citoyenne le 23 octobre 2009, à 20h30, à la mairie**. Nous encourageons les résidents de ces villages à participer à cette réunion qui sera l'occasion pour chacun de faire connaître ses doléances aux élus et peut être également de rencontrer de nouveaux voisins.

REHABILITATION PATRIMOINE COMMUNAL

La sacristie a été réhabilitée par les employés communaux (toiture + intérieur) permettant ainsi la tenue de réunion de catéchisme le mercredi matin

DATE ENLEVEMENT « ENCOMBRANTS » :

- **15 décembre 2009** : pour l'enlèvement de vos déchets ménagers lourds (canapés, TV ...) s'inscrire préalablement auprès de la mairie.

Rappel :

Ordures Ménagères :

Jour : Mercredi après-midi

Déchets recyclables :

Jour : Lundi matin, Semaine* : Paire

Encombrants ménagers :

Jour : 3ème Mardi, Fréquence : Mars, Juin, Septembre, Décembre

**exemple : semaine du 29/9 au 03/10 = semaine 40 = semaine paire*

SPANC : contrôle des dispositifs d'assainissement individuel)

Les personnes n'ayant pas encore bénéficié du passage gratuit pour le contrôle des assainissements individuels doivent se manifester très rapidement à la mairie, sinon elles devront assumer le coût du contrôle

DECLARATION DES MINI-MOTOS ET DES MINI-QUADS

La Préfecture nous informe de la mise en place depuis le 2 juin 2009 d'un dispositif déclaratif concernant ces engins. Cette obligation concerne les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder par construction, 25 km/h.

Un délai de 6 mois est prévu pour que les propriétaires se mettent en conformité avec la nouvelle réglementation. La période transitoire arrivera donc à échéance le 3 décembre 2009. Le défaut de déclaration et d'identification des engins motorisés ne sera verbalisé qu'à compter de cette date

Les modalités de déclaration sont les suivantes : télé-déclaration sur le site : www.mon.service-public.fr ou par voie postale au Ministère de l'intérieur (SG-DMAT-SDCSR-BSRR) Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08.
Pour de plus amples renseignements vous pouvez également contacter les services de la Préfecture à Limoges.

NOUVEAU SUR NOTRE COMMUNE

IRACEMA Lima Ribeiro
MEMBRE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATUROPATHIE

RELAXATION
RÉFLÉXOLOGIE
NATUROPATHIE

VOUS REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS DANS LE CADRE EXCEPTIONNEL D'UNE TOUR DU XVIÈME SIÈCLE
8, CHEMIN DES MONTS – 87510 SAINT-GENCE
PORT 06 45 26 46 75- Tel 05 55 75 63 38
iracema.limaribeiro@orange.fr

A LOUER : un appartement type 4

Un logement de **type 4**, dans une maison de bourg,
situé **rue Frédéric Mistral, à Saint-Gence**
est disponible à partir du **1er janvier 2010**.

A proximité immédiate des **écoles et des commerces**
Ce logement est bien adapté à une **famille avec enfants**.

s'adresser à la mairie de Saint-Gence 05-55-75-86-05

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Personne de la Commune				
Formules	Salle Polyvalente	Salle Annexe	Couverts	Matériel Cuisine
1 soirée en semaine (de 16h à 8h) selon les disponibilités	90,00 €	27,00 €	1,07 €	0,20 €
Du vendredi 16h00 au dimanche 8h00	200,00 €	74,00 €	1,07 €	0,20 €
Du vendredi 16h00 au lundi 9h00	243,00 €	117,00 €	1,07 €	0,20 €
Du samedi 9h00 au dimanche 8h00	180,00 €	54,00 €	1,07 €	0,20 €
Du samedi 9h00 au lundi 9h00	223,00 €	97,00 €	1,07 €	0,20 €
Du dimanche 8h00 au lundi 9h00	180,00 €	54,00 €	1,07 €	0,20 €

Personne Hors Commune				
Formules	Salle Polyvalente	Salle Annexe	Couverts	Matériel Cuisine
1 soirée en semaine (de 16h à 8h) selon les disponibilités	160,00 €	36,00 €	1,07 €	0,20 €
Du vendredi 16h00 au dimanche 8h00	340,00 €	92,00 €	1,07 €	0,20 €
Du vendredi 16h00 au lundi 9h00	417,00 €	159,00 €	1,07 €	0,20 €
Du samedi 9h00 au dimanche 8h00	320,00 €	72,00 €	1,07 €	0,20 €
Du samedi 9h00 au lundi 9h00	397,00 €	139,00 €	1,07 €	0,20 €
Du dimanche 8h00 au lundi 9h00	320,00 €	72,00 €	1,07 €	0,20 €

Comme ils s'y étaient engagés, les élus vont à la rencontre des habitants des villages. Après avoir rencontré les habitants du village de Senon, ce sont les habitants du secteur

des Charriers, des Monts, de la Lande ...

qui sont conviés à venir dialoguer

vendredi 23 octobre 2009

à 20h30

à la mairie

lors d'une rencontre citoyenne

pour évoquer le présent et l'avenir de notre commune.

Rappel :

Saint-Gence sur internet !

Pensez à visiter le site de la commune :

mairie-saintgence.ifrance.com/index1.htm

vous y trouverez des rubriques très complètes sur les comptes rendus des séances du conseil municipal, l'urbanisme, le PLU, le patrimoine bâti ... ainsi que des documents administratifs à télécharger (certificat de cession de véhicule, demande de Certificat d'Urbanisme, déclaration d'ouverture de chantier ...).

Et le blog où se trouve toute l'actualité communale :

saintgence.canalblog.com

mis à jour en permanence et où vous pouvez poster des commentaires !

RÉSULTAT DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2009

1^{ère} catégorie : maison avec jardin

1^{er} prix : Mr DURIS Raymond 17, rue F. Mistral – Bourg
présenté au Jury Départemental

Félicitations à : Mr ROUSSEAU Pierre 8, allée des Prades – Bourg
Mr FRAISSEIX Nicolas 10, rue Maryse Bastié - Bourg
Mr Mme BOUTHIER Serge 55, rue des Francines
Mme THOMAS Gilberte 30, route du Rabaud - Senon
Mr DEJOIE Pascal 4, allée de la Lande
Mme LEBRAUD Martine 6, rue du Stade – Bourg
Mr CHAMBON Maurice 7, allée des Prades – Bourg

2^{ème} catégorie : décor floral installé sur la voie publique

1^{er} prix : M. DEVAUD André 28 route du Rabaud - Senon
présenté au Jury Départemental

Félicitations à : Mr BORIE Bernard 28, rue F. Mistral – Bourg
Mme BONNET Germaine 6, montée du Theil
Mr LECH Stanislas 4, montée du Theil

3^{ème} catégorie : balcon terrasse

1^{er} prix : Mme DANDRIEUX Nicole 6, rue Anatole France - Bourg
présenté au Jury Départemental

Félicitations à : Mme LAMIGE Claire 81 route de Peyrilhac - Senon

4^{ème} catégorie : fenêtres ou murs

1^{er} prix : Mr BELLELI Manuel 15, route du Rabaud - Senon
présenté au Jury Départemental

Félicitations à : Mr VIGNAUD Bernard 20, route d'Oradour - Senon

6^{ème} catégorie : Hôtels - Restaurants

1^{er} prix : Restaurant « Moulin de Chevillou »
présenté au Jury Départemental

7^{ème} catégorie : parcs fleuris

1^{er} prix : Mme VISCAÏNO Catherine 14 rue des Monts
présenté au Jury Départemental

Félicitations à : Mr GUEROULT Maurice 39, route du Boschaudérier
Mr BOMBARD Pierre 9, route de Maison Neuve

Lettre aux ados !

Lettre ouverte aux jeunes de Saint-Gence

CM2 - Collèges - Lycées

Dès le début de son mandat, le nouveau conseil municipal a voulu associer les jeunes de Saint-Gence à la vie communale.

Vous avez entre onze et dix-huit ans, vous avez une idée qui vous tient à coeur, une envie d'agir ?

Afin d'occuper toute la place qui vous revient, le conseil municipal vous propose d'exprimer vos souhaits, vos attentes, autour de la réalisation d'un projet, projet que la municipalité accompagnera financièrement.

A titre d'exemples, cela pourrait être :

- L'organisation d'un spectacle (fête de la musique), d'un tournoi sportif,
- Une manifestation autour de l'internet, une soirée jeux vidéo,
- Un défilé de mode,
- Une action en lien avec la valorisation ou la préservation de notre environnement : la captation d'une source et la création d'une fontaine dans la forêt communale,
- Une opération relevant de la solidarité : un raid humanitaire, pourquoi pas ?
- Ou autres ...

Comment faire ? OSEZ !!

Faites connaître votre projet, votre idée à un membre du conseil municipal, mettez un commentaire sur le blog de la commune saintgence.canalblog.com ou laissez un message sur l'adresse de la mairie mairie.saintgence@wanadoo.fr

Et venez en parler ou en discuter le

**samedi 21 novembre 2009
à 10 H 00**

avec quelques membres de la ComComCom.com (commission communale de communication) à la mairie.

Fiche d'identité de l'ADIL 87

Assemblée générale constitutive : 2 juillet 1990
Inauguration et ouverture au public : 8 mars 1991
Adresse : 28, avenue de la Libération – 87000 Limoges
Téléphone : 05-55-10-89-89
Fax : 05-55-10-89-87
Contact : via le site internet www.adil.org/87 rubrique [nous consulter](#).

Ce que fait l'ADIL :

Donner, notamment au travers de ses consultations, une information juridique, financière et fiscale, neutre et gratuite, relative au logement.

Favoriser l'accès de tous à cette information sur l'habitat, notamment par ses actions de communication, de formation, par la publication et la diffusion de ses dossiers thématiques et de ses fiches Express et par l'utilisation de moyens multimedia PowerPoint et Internet.

Favoriser l'information de tous les acteurs de l'habitat, professionnels ou non, publics ou privés par la production d'études, d'enquêtes et observations.

Ce que l'ADIL ne fait pas :

L'ADIL n'effectue pas d'attribution, de gestion ou de transaction de logements. Elle ne diffuse pas de listes de logements, ni d'actes juridiques (baux, compromis ...). Elle n'effectue pas de démarches commerciales, ni de démarches d'accompagnement contentieux, précontentieux ou de conciliation.

L'ADIL n'oriente pas les usagers vers des professionnels nommément cités, mais les juristes de l'ADIL renvoient les consultants vers les professions susceptibles d'être l'interlocuteur pertinent pour le bon déroulement de leur projet résidentiel ou d'investissement : notaire, huissier, constructeur ...

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 13h30 – 17h30
Mardi : 8h30 – 17h30 sur rendez-vous et permanence téléphonique
Mercredi : 8h30 – 17h30
Jeudi : 8h30 – 17h30 sur rendez-vous et permanence téléphonique
Vendredi : 8h30 – 17h30
Samedi : 9h00 – 12h00 sur rendez-vous

Les permanences :

Bellac : 2^{ème} et 4^{ème} mardis, de 9h00 à 12h00, Annexe de la Maison du Département
Magnac-Laval : 2^{ème} et 4^{ème} mardis, de 13h30 à 16h30, à la Maison du Département
Bessines-sur-Gartempe : 1^{er} et 3^{ème} mardis, de 9h00 à 12h00, à la Maison du Département
Eymoutiers : 1^{er} mardi, de 14h00 à 15h30, en mairie
Chateauneuf-la-Forêt : 1^{er} mardi, de 16h00 à 17h30, en mairie
Bujaleuf : 3^{ème} mardi, de 14h00 à 17h00, à la Maison du Département
Cussac : 1^{er} et 3^{ème} jeudis, de 14h00 à 17h00, à la Maison du Département



mairie.saintgence@wanadoo.fr pour transmettre vos contributions à publier dans le Bulletin Municipal.
Utilisez de préférence des formats courants (DOC, RTF, PDF) pour les pièces jointes à votre courriel.

Les ASSOS

Les pages qui suivent contiennent des informations publiées sous la responsabilité des dirigeants des associations

L'association Mémoire du Canton de Nieul souhaite faire connaître le passé du canton et de ses environs pour sensibiliser tous les publics à la conservation du patrimoine, et pour apporter sa participation active au tourisme culturel.

Cette année elle fête ses vingt ans d'existence, consacrée essentiellement à la recherche et à la publication d'ouvrages sur l'histoire de nos communes.

Quatre réalisations différentes sont visées par l'association, ce sont les publications, les expositions, les conférences et les visites.

«*Saint Martin du Fault au pays de l'arbre et de l'eau*» fut la première brochure publiée sur l'importance accordée depuis le XVIII^{ème} siècle aux idées nouvelles concernant l'agriculture à Nieul et ses environs.

Par la suite, l'association décida de s'attacher à l'histoire chronologique du territoire et fit paraître «*Le canton de Nieul au temps de la Gaule*», où Saint Gence occupait une place prépondérante.

Puis deux nouveaux ouvrages paraissent «*Les 7 paroisses, ébauche du canton de Nieul*» et «*Le canton de Nieul au temps de la révolution*», suivis de «*Présence de Saint Eloi, enfant de Chaptelat et splendeur de son siècle*» et une première exposition à Conore la ferme-école de Chavaignac.

En 1995, avec la brochure «*50 ans de vie locale:1780 – 1830*», l'on pouvait notamment découvrir Dorat des Monts premier maire de Saint Gence.

En février 2006, compte tenu du travail fourni par l'association et des activités présentées depuis sa création, celle-ci est reconnue d'intérêt général.

Dernière publication en 2007 «*Sous les drapeaux*», le Crédit Agricole lui décerne son ruban vert, prix spécial.

Depuis janvier 2009, le domaine de recherche de l'association qui s'est particulièrement étendu en raison de la création de la communauté de communes Aurence-Glane-Développement, comporte désormais 13 communes.

Souhaitant perpétuer cette envie de connaissance du passé et la faire connaître, **l'association est à la recherche de volontaires pour poursuivre ce travail de recherche.**

Contact

Mémoire du canton de Nieul le château BP 2 Nieul 87510

Tél. 05 55 75 62 08

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010

JANVIER

Samedi 9 :	VŒUX	MUNICIPALITE
Samedi 16 :	BUFFET	FNACA
Samedi 30 :	BAL TRADITIONNEL	SGAPE
Dimanche 31 :	CROSS	ATHLE

FEVRIER

Samedi 27 :	BAL MASQUE	PARENTS ELEVES
-------------	------------	----------------

MARS

Dimanche 7 :	JOURNEE DETENTE	TONICS SENIORS
Vendredi 19 :	SOIREE THATRE	SGAPE
Samedi 20 :	SOIREE	CHORALE
Samedi 27 :	REPAS	ACCA

AVRIL

Jeudi 8 :	REPAS	CLUB DES AINES
Vendredi 23 :	SOIREE THEATRE	SGAPE

MAI

Samedi 1 et Dimanche 2 :	VINIGAST	VINIGAST
Dimanche 2 :	VTT	VTT (salle d'activités)
Vendredi 7 :	PORTES OUVERTES	KARATE

JUIN

Samedi 12 :	GALA DE DANSE	EN K DANSE
Samedi 19 :	TOURNOI PING PONG	ESSAGE
Samedi 19 :	FETE DE LA MUSIQUE	MUNICIPALITE
Vendredi 26 :	KERMESSE	FETE DE L'ECOLE

JUILLET

Samedi 3 :	MECHOUI	FNACA
------------	---------	-------

AOUT

Samedi 28 et Dimanche 29 :	KERMESSE	CLUB 3ème AGE
----------------------------	----------	---------------

SEPTEMBRE

Samedi 18 :	FORUM DES ASSOCIATIONS	MUNICIPALITE
-------------	------------------------	--------------

OCTOBRE

Samedi 9 :	REPAS	CLUB 3ème AGE
Dimanche 10 :	LOTO	CLUB 3ème AGE
Samedi 23 :	REPAS	ESSAGE

NOVEMBRE

Samedi 6 :	BELOTE	A.C.C.A.
Samedi 13 :	SOIREE BIERE	COMITE DES FETES
Vendredi 19 :	SOIREE BEAUJOLAIS	FOOT
Samedi 20 :	LOTO	SGAPE

DECEMBRE

Dimanche 5 :	REPAS DES AINES	C. MUNICIPAL
Dimanche 19 :	CONCERT	CHORALE MELODIA



Mairie
4, Place de l'Eglise
87510 SAINT GENCE

La nouvelle saison de danse a débuté, et 36 élèves se retrouvent autour du professeur, Pascale JOULIN.

Bienvenue à toutes les nouvelles élèves !

Comme les années précédentes, les cours répartis en 5 groupes ont lieu dans la salle polyvalente les mardis de 16h45 à 21h 45.

Si votre enfant (à partir de 4 ans) souhaite intégrer les cours de danse, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour toute information complémentaire, les membres du bureau sont à votre disposition :

<i>Présidente :</i>	<i>Laëtitia SCHMIDT</i>	<i>05.55.39.60.90</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>Thierry FOURNIER</i>	<i>05.55.75.85.39</i>
<i>Trésorière :</i>	<i>Céline DURNEY</i>	<i>05.55.08.05.94</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Nathalie POULIDOR</i>	<i>05.55.08.07.52</i>

Nous vous rappelons que toutes les personnes qui souhaitent participer à la vie de l'association en tant que membres actifs sont les bienvenues et peuvent contacter l'un des membres du bureau.



Restauration de la Glane : Saint Gence en ligne de mire !

Après le signature d'un contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Limousin, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne engage **les travaux de restauration de la Glane**. Après Saint Jouvent et Nieul, ces travaux arrivent sur notre commune.

Tourné vers **5 objectifs majeurs**, ce contrat permettra notamment :

- *de restaurer les conditions naturelles d'écoulement* des eaux (enlèvement sélectif d'embâcles, restauration de la végétation des berges, ...),
- *de limiter le colmatage du lit des rivières* en restaurant les berges dégradées. Cela passera notamment par la pose d'abreuvoirs pour les bovins, par une aide à la lutte contre le ragondin et une restauration de zones de forte érosion,
- *d'améliorer la qualité piscicole* des cours d'eau en restaurant le franchissement piscicole des seuils, en nettoyant les frayères et en essayant d'améliorer la gestion des bassins versants,
- *de connaître, préserver et gérer les zones humides et les espèces animales et végétales remarquables qui y vivent*,
- *de communiquer* auprès des populations sur les politiques de l'Eau.

Après une première phase où la plupart des riverains et exploitants agricoles concernés ont été rencontrés par le SABVM, l'entreprise missionnée pour cette première opération entreprendra la restauration de la végétation, de nouvelles plantations de ripisylve (boisement des bords de rive avec des essences locales), l'aménagement d'abreuvoirs pour les bovins, le nettoyage de frayères, la restauration sectorisée du lit du cours d'eau...

D'amont vers l'aval, ces travaux de restauration des berges de la Glane se termineront à sa confluence avec la Vienne sur la commune de Saint Junien.

Prévus pour une durée totale d'environ 1 an, ces travaux se poursuivront ensuite sur le Glanet. Dans un souci d'explication, d'ouverture et de concertation, des réunions publiques ont été et seront organisées avec les riverains et des rencontres avec l'ensemble des propriétaires et/ou exploitants agricoles concernés sont prévues autant que de besoin.

D'un coût proche de 225.000 euros TTC, ces opérations sont financées à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Limousin, le Département de la Haute Vienne, l'Europe et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. Elles doivent permettre une amélioration des habitats halieutiques pour répondre aux objectifs de bon état écologique des eaux édictés par les textes européennes dont la directive cadre sur l'eau (D.C.E.) est un maillon essentiel.

Rappel : Le SABVM, quèsaco ?

Le territoire du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne** (SABVM) regroupe près d'une trentaine de communes situées sur la vallée de la Vienne et de ses affluents, en

aval de la capitale limousine. Il est caractérisé par un réseau hydrographique dense composé de 2 rivières principales, la Vienne et la Glane et de nombreux petits ruisseaux. Collectivité territoriale proche du terrain, le SABVM mène une **politique volontariste de restauration**, de gestion et de préservation de 320 km de nos cours d'eau situés sur les communautés de communes du Val de Vienne, de Vienne Glane, de l'Aurence Glane et Développement, d'une partie de la communauté d'agglomération de Limoges, sans omettre les communes de Cognac la Forêt et Sainte Marie de Vaux. Soucieux de préserver les richesses naturelles particulières que représentent les rivières et les zones humides qui leur sont associées, il s'est adjoint les services du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin qui œuvre depuis 1992 dans ce domaine.

Contact :

Yoann BRIZARD

Ingénieur Territorial

Syndicat d'Aménagement du Bassin
de la Vienne Moyenne

24, avenue du Président Wilson

87 700 AIXE SUR VIENNE

☎ 05.55.70.77.17

Fax. 05.55.70.30.21

sabvm@wanadoo.fr

Guy LABIDOIRE

Chargé de mission

Conservatoire Régional des Espaces
Naturels Limousin

6, rue du Theil

87 510 SAINT GENCE

☎ 05.55.03.98.22

Fax. 05.55.03.29.30

glabidoire@conservatoirelimousin.com



***Fédération Départementale des Groupements de Défense
contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne***

N° Siret : 412 109 670 000 23 – CODE APE : 7120B

Adresse : SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin

CS 80912 PANAZOL- 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ : 05 87 50 41 33 - Fax : 05 87 50 41 11 – Mail : fdgdon87@safran87.fr

REGULATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS PAR PIEGEAGE

Suite à de nombreux dégâts occasionnés par les populations de ragondins sur la commune (destruction de berges, effondrement de chaussées, détérioration des lagunes...), la municipalité de St Gence souhaite mettre en place des campagnes de piégeage encadrées par la F.D.G.D.O.N. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), en charge de la lutte collective en Haute Vienne.

Il est à noter que le ragondin est classé nuisible et que la lutte est obligatoire sur le département (Arrêté du 5 août 2009). Celle-ci sera efficace si elle est collective. Ainsi, les propriétaires d'étangs, riverains de cours d'eau, mais aussi pêcheurs, chasseurs peuvent participer à ces campagnes de piégeage et peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Une réunion d'information se tiendra dans les prochaines semaines.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la F.D.G.D.O.N. 05 87 50 41 33.



**ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-GENCE
FOOTBALL**

F.F.F. N° 533165

Siège social : Mairie de Saint-Gence
4 place de l'Eglise - 87510 Saint-Gence

Secrétariat : Marie CHAUMONT : 06 75 74 89 17

Voilà que se profile à l'horizon une nouvelle saison footballistique pour l'Association sportive de Saint-Gence et l'Ecole de Foot de la Glane. Joueurs, dirigeant(e)s, membres et ami(e)s de ces deux associations, nous comptons une fois de plus sur vous pour porter haut les couleurs de nos clubs.

I – L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-GENCE

Comme les années précédentes, l'ASSG s'est engagée en Coupe du Centre-Ouest, Coupe de la Haute-Vienne et Challenge des Réserves.

Effectifs :

Départs : CHABANNIER Denis : LF 87
PRADEAU Bertrand : AIXE/VIENNE
MOREILLON Mickael : CHAPTELAT

Nouveaux : HUMBERT Xavier
RIFFAUD Pierre
ROBERT Quentin
BRILLANT Joachim
BERNARD-JOFFRE Damien
FIGUEIREDO Michael
VERDIER Guillaume
DESTOUESSE Yann
MICHELET Cyril

Arrivés : CHASAUD Mickael : CHAPTELAT
ESTOUP Valentin : VEYRAC
HUMBERT Jonathan : ST JUNIEN
JAVELAUD Stéphane : LANDOUGE
LEPINE Jean-Etienne : NOUIC
VERDIER Stéphane : GALAN
DESOURTHEAU Julien : NIEUL
COLRAT Camille : ASPTT LIMOGES

Encadrement :

2^{ème} Division : GENTIL Jean-Marc
3^{ème} Division : PAILLER Stéphane et LAMARGOT Stéphane
5^{ème} Division : LALOYER Loïc

Entraînements et entraîneurs :

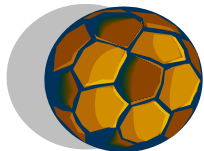
Mardi à 19H : AURIAT Sylvain
Jeudi à 19H : BOURLION Christophe

Cette année, le site internet (assaintgence.footeo.com) permettra aux membres du club de se tenir informés des convocations et de voir des photos de l'EFG ainsi que celles de l'ASSG.

Notre traditionnelle soirée « Beaujolais » aura lieu le **VENDREDI 20 NOVEMBRE** à la salle des Fêtes de Saint-Gence.

On vous attend aussi nombreux que l'année dernière pour boire ensemble ce mythique cépage (avec modération ...).

efg Ecole de Foot de la Glane



Entente U.S.Veyrac (n° lco 529658) et A.S.Saint-Gence (n° lco 533165)

Monsieur Régis DE ANGELI – 3 Allée Charriers– 87510 St Gence

La nouvelle équipe de l'EFG est heureuse de débiter cette nouvelle saison avec des enfants et des parents motivés.

Les entraînements ont repris début Septembre pour toutes les catégories de U7 à U13 sur les terrains mis à notre disposition par les communes de Veyrac et St Gence avant de commencer les championnats, les plateaux et les tours de coupe.

Malheureusement, l'effectif actuel ne nous permet pas cette année d'avoir des équipes au-delà des U13, mais nous devrions y remédier dès la saison prochaine.

Nous souhaitons vous associer lors de nos différentes manifestations pour offrir aux enfants de nos 2 clubs les meilleures conditions de jeux possibles.

Rejoignez-nous si vous ne l'avez pas déjà fait.

A très bientôt autour des terrains.

Régis De Angéli

Président : De Angéli Régis 06 78 32 13 61 / 05 55 08 06 13 [/regis.deangeli@voila.fr](mailto:regis.deangeli@voila.fr)
Secrétaire : Galtié Sylvie 06 87 29 44 95/ 05 55 03 29 15 [/sylvie.galtie@orange.fr](mailto:sylvie.galtie@orange.fr)
Trésorier : Savary Patrick 05 55 78 63 44 [/patrick-savary@wanadoo.fr](mailto:patrick-savary@wanadoo.fr)

Educateurs :

Catégorie U13-U12 Enfants nés en 1997-1998

Coindeau Francis 05 55 03 56 61 fcoindeau@wanadoo.fr

Bourlion Jean-Christophe 05 55 08 05 64 jc.bourlion@orange.fr

Entraînement le mercredi à St Gence de 15h30 à 17h

Catégorie U11-U10 Enfants nés en 1999-2000

Lamige Christophe 06 18 35 05 61, Pelletan Jean-Luc

Entraînement le mardi à Veyrac de 17h45 à 19h

Catégorie U9-U8-U7 Enfants nés en 2001-2002-2003 ,2004 pour les pré-débutants

De Carvalho Jorge 05 55 03 16 42 jo.de.carvalho@neuf.fr

Delebecque Christine, Dupuy Bruno

Entraînement le samedi à St Gence de 10h30 à 12h

**COMITE DES FETES
DE
SAINT-GENCE**

Le 13 septembre 2009, l'équipe du Comité des fêtes et les bénévoles ont à nouveau pris la route pour leur sortie annuelle.

Au programme de cette journée, visite libre de la ville de Saint-Emilion dans le Bordelais, où certains ont pu regarder une partie de la cérémonie des Jurades, qui ouvre de manière solennelle la saison des vendanges.

Ensuite, nous avons visité le Domaine de la Gramondie (présent sur la Vinigast), appellation des Côtes de Castillon, un domaine familial d'environ 50 hectares sur les côteaux ensoleillés de Saint Genès de Castillon.

C'est en toute simplicité que Vincent et Anne-Marie nous ont offert une dégustation de leurs crus à l'ombre d'un tilleul, gardien de leur magnifique demeure Bordelaise.

Nous avons profité de cette ombre accueillante pour pique-niquer comme un dimanche en famille.

Nous remercions toutes les personnes présentes qui se sont enrichies au travers de visites emplies de symboles. Rendez-vous est donné l'année prochaine pour les habitués.

**En attendant, nous vous invitons
au Salon des Brasseurs le 14 novembre 2009.**

Voir l'affichette ci-contre.

ST GENCE

2^{ÈME} SALON

DES BRASSEURS RÉGIONAUX

ENTREE GRATUITE



SAMEDI 14 NOVEMBRE
DE 10H A 21 H
SALLE POLYVALENTE

POSSIBILITÉ
DE RESTAURATION SUR PLACE
MIDI : MOULES FRITES
SOIR : TAPAS À PARTIR DE 18 H

*Organisé par
le comité des Fêtes de Saint Gence*

CHORALE MELODIA



Après deux mois de vacances, les choristes de la chorale MELODIA de Saint- Gence se sont retrouvés dans la joie et la fraternité afin de reprendre les répétitions et entamer avec plaisir l'étude de nouveaux chants.

Ils ont également repris avec enthousiasme les partitions laissées en suspens en juin pour préparer leur premier concert qui a eu lieu le 26 Septembre à l'Eglise des Saints-Anges à Limoges en faveur de la Banque Alimentaire.

Les prochains concerts auront lieu les :

- **18 Décembre concert de Noël à Landouge**
- **20 Décembre concert de Noël à Saint-Gence**
- **06 Mars 2010 à Hesse**
- **27 Mars 2010 à Saint-Victorien**
- **18 Avril 2010 à l'Espace Jules Noriac à Limoges**

Des dates à retenir pour de beaux moments en perspective !



NOTRE CHORALE RECHERCHE DES VOIX !!!

Le répertoire, à 4 voix mixtes, est large et très varié afin de satisfaire tous les goûts.

La chorale MELODIA est ouverte à toutes et à tous.

Il n'est pas nécessaire de connaître le solfège ; seule l'envie de chanter anime les choristes.

Alors, si vous aimez chanter ...

VENEZ NOUS REJOINDRE !

Les répétitions ont lieu tous les mardis soirs à 20h15
Salle des associations au dessus de la mairie de SAINT-GENCE

Pour tout renseignement, contactez :

Claude RUIZ (Chef de Chœur) : 05 55 08 08 49

ou

Marie-Hélène BLAIS (Présidente) : 05 55 75 86 22



Engouement et soirée limousine à l'ESSAGE

Début de la 5^{ème} saison pour l'Essage avec un afflux important de nouveaux adhérents.

Un nouveau créneau d'entraînement est donc ouvert le mardi de 19h30 à 21h30 pour répondre au succès croissant rencontré par le club.

Deux équipes seront engagées en compétition en 1^{ère} phase (septembre/décembre) en espérant pouvoir engager une 3^{ème} équipe dès le mois de janvier 2010.

Les débuts en championnat sont très prometteurs puisque l'équipe 1 s'est imposée 9/1 face à Saint-Junien pendant que, dans le même temps, l'équipe 2 remportait son match face au Palais-sur-Vienne 6/4.

La reprise sera marquée par la 1^{ère} soirée limousine organisée le 24 octobre par le club (voir ci-dessous). N'hésitez pas à réserver dès aujourd'hui.

Si vous souhaitez découvrir ou redécouvrir ce sport, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer dans la salle d'activités récréatives et sportives de l'école (Accès côté Parking de l'école). Le club offre deux séances sans engagement de votre part.

Affilié à la Fédération Française de Tennis de Table, l'Essage bénéficie de l'agrément « Jeunesse et Sports ». Nous acceptons les tickets « Loisirs CAF » ainsi que « Les Coupons Sports ». Le club accorde également des remises sur les cotisations pour les licenciés d'une même famille.

Jours et horaires des entraînements :

Le mardi de 19h30 à 21h30 : *adultes, licenciés loisirs et compétitions*

Le jeudi de 20h00 à 23h00 : *adultes, licenciés loisirs et compétitions*

Le samedi de 14h00 à 17h00 : *enfants (moins de 15 ans)*

- 14h00 – 15h00 : *licenciés loisirs*
- 15h00 – 17h00 : *licenciés compétitions*

Réservez dès maintenant votre soirée du 24 octobre, l'ESSAGE organise à cette date une **soirée limousine avec animation** (à partir de 19h30).

Menu à **17 euros** (1/2 tarif pour les enfants de moins de 12 ans) comprenant Kir royal, soupe aux vermicelles, potée limousine, fromages et salade, tarte aux pruneaux, café et 1 bouteille de vin pour 4 personnes.

**Réservation et règlement (à l'ordre de l'Essage) obligatoires auprès de
MOOG Vincent 51 route de Peyrilhac 87510 St Gence**

**Tél: 05 55 08 07 26 après 18h
avant le 18 octobre dernier délai.**

Les inscriptions ne seront définitives qu'après réception du chèque.

Pour plus d'informations, contactez :

Michel BROUSSAUD (Président) au 05 55 75 69 93

Vincent MOOG (Trésorier) au 05 55 08 07 26

Frédéric DUPRIEZ (Secrétaire) au 05 55 75 87 47



UNE RENTREE EN FORME !

LE GYM CLUB de ST GENCE a fait sa rentrée
Le 7 septembre 2009.

Avec un programme toujours plus dynamique et varié, venez nous rejoindre si vous aimez bouger, vous muscler, améliorer vos abdos, danser, stepper, tout cela dans la bonne humeur et chacun(e) à son rythme !

LE GYM CLUB vous accueille dans la salle polyvalente les :

- ✓ **Lundi de 20h30 à 21h30**
- ✓ **Jeudi de 20h00 à 21h00**

Découvrez notre large éventail d'activités : fitness, musculation, cardio boxe, step, stretching, FAC (fessiers-abdos-cuisses).

Nous espérons vous recevoir encore plus nombreux et nombreuses !

Toute l'équipe vous souhaite une excellente saison sportive !
Pour toute information, vous pouvez contacter le 05 55 75 89 12.



La cotisation annuelle est de 60 €.

avec les MIL'PAT', c'est le pied!

Après avoir clôturé joyeusement la saison d'été, les randonneurs se sont regroupés dès la rentrée pour repartir du bon pied sur nos chemins du Limousin avec un nouveau programme. La marche est un excellent prétexte pour faire un peu de sport en toute convivialité : que ce soit la découverte du viaduc de Rocherolles, les cascades de Gimel en Corrèze, le vélo-rail de Bussière-Galand ou tout simplement les bords de la Vienne, les différents circuits permettent à chacun des Mil' Pat ' de se dégourdir les jambes en découvrant des paysages variés.

Pour laisser à chacun la possibilité de randonner le plus souvent possible, en fonction de ses disponibilités, Les Mil' Pat', association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, a sélectionné un large choix de sentiers, avec un nouveau calendrier qui prévoit **une randonnée tous les mardis et également un samedi sur trois**. Donc, si le cœur vous en dit, rejoignez nous;

**Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus auprès
d'Huguette Valade au 05 55 75 87 40**



L'association s'est réunie le 18 septembre 2009 pour son Assemblée Générale.

Président :	Laurent MADRANGE
Vice Présidente :	Patricia CHAUVINEAU
Vice Président :	Etienne RIGAUDEAU
Trésorier :	Thierry LACHAISE
Trésorière adjointe :	Corinne GRIZON
Secrétaire :	Laëtitia MARCHAND
Secrétaire Adjointe :	Sophie DOUSSON

Nous vous donnons rendez vous à nos manifestations :

28 Novembre 2009 :	Le loto des Ecoles
30 Janvier 2010 :	BAL TRAD animé par les musiciens du conservatoire de Limoges (Département musique traditionnelle)
27 février 2010 :	BAL MASQUE.
19 Mars 2010 :	Soirée Théâtre.
26 Juin 2010 :	Fête des Ecoles.

Nous vous rappelons que c'est grâce aux bénéfices réalisés lors de ces manifestations que nous pouvons coopérer à la vie de l'école (sorties, spectacles, achats divers...)

Le bureau

MAJOLIGES & chocolat

*Association Parentale
Multi accueil intercommunal
Peyrilhac, St-Gence,
Veyrac*

*Le multi accueil est ouvert de
7h45 à 18h30
du lundi au vendredi.*

*Nous accueillons les enfants
de 2 mois 1/2 à 6 ans.
Notre capacité d'accueil est de
18 enfants.*

*Accueil régulier
(inscription par liste d'attente)
Accueils occasionnels
Accueils extrascolaires (3-6 ans)
selon les places disponibles
et les besoins des familles.
05 55 75 64 27
(n'hésitez pas à nous contacter)*

L'équipe:

***Julie Fleurat-Lessard,**
responsable technique,
éducatrice de jeunes enfants,
Béatrice Leandris,
directrice administrative, infirmière,
Claire Chereau,
éducatrice de jeunes enfants,
Céline Chertier,
éducatrice de jeunes enfants,
Isabelle Chevallier Rousseau,
auxiliaire de puériculture,
Marine Edeby,
animatrice petite enfance
Laëtitia Joubert,
animatrice petite enfance,
Aude Coulon,
aide ménagère.*

Tarifs:



Tarif horaire :

***0-4 ans :** tarif calculé à partir d'un barème
CAF, en fonction des revenus des parents et
du nombre d'enfants à charge.
(Tarif compris entre 0,17€ et 2,67€ /heure).*

***4-6 ans :** Tarif unique de 2€ de l'heure*

Cotisation annuelle :

*17 € par famille pour les enfants de
Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.*

*26 € par famille pour les enfants des autres
communes. (places occasionnelles seulement,
et non prioritaires).*

Bonne rentrée, 05.55.08.07.52 à tous et à toutes, petits et grands !